



Le 22 novembre 2022

La Ville de Bruxelles inaugure un nouveau complexe sénior à Neder-over-Heembeek

Ce mardi 22 novembre, la Régie Foncière a inauguré 42 nouveaux logements moyens à haute performance énergétique ainsi qu'une salle polyvalente à destination des séniors situé rue de Ransbeek 58, 1120 Bruxelles (NOH), en présence du Bourgmestre, Philippe Close, et de l'Echevine du Logement, Lydia Mutyebele.

« Avec ces 42 nouveaux logements situés à Neder-Over-Heembeek, ce sont au moins 42 seniors à qui nous offrons la possibilité d'avoir accès à un logement décent, durable et à un prix raisonnable. Pour contrer l'isolement de nos séniors, avec la régie foncière nous avons aussi voulu favoriser les rencontres en créant une salle polyvalente » annonce **Philippe Close**, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles.

Ce nouveau complexe est le fruit d'une collaboration entre le bureau d'architecture « Lava Architecten » et l'entrepreneur « Franki » et répond aux objectifs du plan logement 2019-2024. Les logements sont des studios d'environ 40m² avec un espace de nuit distinct, distribués par des couloirs longeant les façades et favorisant les espaces de rencontre. Chaque studio possède un espace extérieur privatif (balcon).

« Après l'inauguration du projet Harmonie il y a quelques semaines, nous inaugurons un deuxième complexe à destination des séniors. Avec ces 42 nouveaux studios, nous renforçons considérablement l'offre locative pour nos aînés et offrons un cadre chaleureux et verdoyant grâce à son jardin intérieur et sa proximité avec le parc Meudon. » explique **Lydia Mutyebele**, Echevine du Logement.

En effet, les studios ainsi que la salle polyvalente donnent sur un espace vert collectif paysager : un jardin en intérieur d'îlot qui participe à la connexion de la rue de Ransbeek au

parc de Meudon. La cohésion et le vivre ensemble sont, par ailleurs, renforcés par la présence de ces espaces communs.

En plus de cet environnement vert, le bâtiment respecte les logiques de développement durable puisque ces logements sont soumis aux normes strictes relatives au PEB (performance énergétique du bâtiment) notamment grâce à une pompe à chaleur, des panneaux photovoltaïques, une ventilation double flux avec une récupération de chaleur. Ces installations techniques, en plus d'être écologiques, permettront aux locataires de réduire considérablement leur facture d'énergie.

Budget Total (Travaux et études) : ~ 10.600.000€ TVAc

Site internet : Régie Foncière de la Ville de Bruxelles

 [@grondregiefoncierevilledebruxelles.stadbrussel](https://www.facebook.com/grondregiefoncierevilledebruxelles.stadbrussel)

Contact presse :

Géraldine Rademaker, Cabinet de Lydia Mutyebele, Echevine du Logement, du Patrimoine Public et de l'Égalité des chances – 0490 42 76 73 – Geraldine.Rademaker@brucity.be

